



## SUD Education 80 dénonce le chantage au départ mené par la préfecture aux sans-papiers

26 familles, soit 89 personnes, dont de nombreux enfants sont actuellement menacées d'expulsion par la préfecture de la Somme. A terme, c'est plus de 250 personnes qui seront concernées par ces mesures en juillet, août et septembre 2023. Ayant pour beaucoup d'entre elles reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), elles ne peuvent plus être hébergées au Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Le 115 ne peut plus répondre aux demandes. Par ailleurs, la préfecture a décidé de ne plus financer les nuits d'hôtel qui permettaient de mettre à l'abri les familles.

La seule solution d'hébergement proposée par la préfecture est le Dispositif de Préparation Au Retour qui n'a pas vocation à durer puisqu'accepter cet hébergement à Péronne amènera ces personnes à se faire expulser.

C'est donc bien à un chantage que l'on assiste. La préfecture ne donnant aux familles sans-papiers que deux choix : la rue ou l'expulsion. Certaines de ces familles dorment dans le hall du CHU, d'autres sont hébergées dans une auberge de jeunesse grâce à la solidarité du Réseau Education Sans Frontières de la Somme, mais seulement jusqu'au 07 août, faute de financement.

## L'analyse de SUD Education

Parmi ces familles, on compte de nombreuses familles monoparentales, constituées d'une mère et de son ou ses enfants. Dans la droite ligne de la politique du gouvernement, la préfecture met donc des personnes particulièrement vulnérables dans une situation très violente qui nie des droits humains fondamentaux (droits de l'enfant, droits à l'éducation, au logement et au respect de la dignité).

Elle justifie sa décision par « l'absence de perspectives de régularisation des ménages concernés, au regard de l'absence de preuves réelles d'intégration, ou d'effort d'intégration, au sein de la société française (non maîtrise de la langue française, absence de recherche de formation ou d'emploi, commission de faits délictuels) ».

Or SUD Education, en accompagnant des travailleurs de l'éducation sans papiers a pu constater que le Rectorat, en ne fournissant pas dans les délais impartis ou de manière incomplète, les attestations de travail ou les demandes d'autorisations de travail à la préfecture, empêche ces personnes de constituer des preuves d'intégration.

Le ministère de l'Education Nationale fait donc aussi partie du problème puisqu'il fabrique des sans-papiers. Ces situations pénalisent en premier lieu les enfants qui ne peuvent suivre un parcours scolaire sereinement, mais aussi leurs camarades ainsi que les personnels de l'éducation qui doivent faire face à ces situations très violentes sans moyens.

Le moment n'est pas choisi au hasard. Les vacances scolaires empêchent une mobilisation forte pour soutenir les enfants et leurs familles, par leurs écoles, enseignant-e-s et parents d'élèves. Cela montre bien l'inhumanité de ce gouvernement qui isole davantage ces familles en grande fragilité.

Nous appelons donc la préfecture à annuler sa décision et à accorder un titre de séjour à toutes les personnes concernées pour permettre aux enfants de suivre une scolarité normale.

Nous revendiquons également :

- -L'ouverture de places d'hébergement pour toutes les familles qui en feraient la demande
- -La régularisation de l'ensemble des personnes sans-papiers pour qu'elles puissent bénéficier du droit à l'éducation, au logement, à un travail et à un revenu décent.